Le guide de la rentrée

Pour préparer son retour à l'école

www.ablon-sur-seine.fr

Ablon SUR SEINE

La rentrée scolaire, c'était le lundi 4 septembre 2023 !

Dans ce guide, retrouvez toutes les infos pour accompagner votre enfant lors de sa rentrée, en école maternelle ou élémentaire.

Dates importantes, structures de la Ville, vacances scolaires, portail famille et accueils spécifiques : ce guide vous sera utile tout au long de l'année !

Retrouvez-le également en téléchargement sur le site de la Ville ou via le Portail Famille.

SOMMAIRE •

4 Le mot de l'élue

5 L'éducation sur la commune

Le projet éducatif local : une réussite pour tous ! 6
La commune investit dans les écoles 7
Enseignements internationaux de langues étrangères et CME....8
Ils accompagnent vos enfants 9
La rentrée en chiffre 10

11 Les temps scolaires péri et extrascolaires

L'accueil au quotidien 13
Le temps périscolaire 14
Le temps extrascolaire....15
La pause méridienne 16

18 Mes démarches administratives

Le portail famille 19
En pratique 20
Tarifs, facturation et règlement 21
Inscription scolaire et dérogation 23

25 Les structures scolaires de la ville

École maternelle Pierre et Marie Curie 26
École maternelle Saint-Éxupéry 27
Écoles élémentaires Pasteur A et B 28

Pour une rentrée plus sereine !

Chères Ablonaises, chers Ablonais,

La période estivale touche à sa fin et les vacances se terminent pour la majorité d'entre nous. Chacun va reprendre ses activités quotidiennes et les enfants vont retrouver le chemin de l'école.

À tous les enfants d'Ablon-sur-Seine, nous souhaitons, Monsieur le Maire et moi-même, une très bonne rentrée scolaire.

Nous souhaitons également une bonne rentrée à toute la communauté éducative : enseignants, ATSEM, animateurs, agents d'office, représentants de parents d'élèves.

Nous saluons toutes ces personnes, femmes et hommes qui vont se vouer entièrement à la noble mission de l'éducation. En plus de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail à vos enfants, ils contribuent à l'égalité pour tous.

Chaque jour passé à l'école élève vos enfants vers toujours plus d'autonomie.

Je serai garante, en tant qu'élue déléguée à l'Enfance et à la Petite enfance, de continuer à développer la qualité de nos établissements scolaires.

Nous veillons sur ce patrimoine, symbole de notre République, car nous savons qu'une belle école, bien entretenue, dans laquelle on se sent bien participe à la réussite éducative des enfants.

L'école de la République, c'est l'école de tous et pour tous.

Bien à vous

Éric GRILLON,
votre Maire

Catherine BEUDIN,
Adjointe au Maire élue
à l'Enfance et à la Petite enfance

L'éducation sur la commune

Le projet éducatif local : une réussite pour tous !

Le projet éducatif local définit des enjeux, des objectifs et des actions permettant d'œuvrer pour la réussite scolaire et l'épanouissement de chaque enfant en favorisant le bien vivre ensemble, le lien social, la lutte contre l'exclusion et en développant la culture et le sport.

Bien équipés pour la rentrée :

- Programme annuel de travaux et de renouvellement du mobilier dans les écoles ;
- Déploiement de la fibre optique sur les écoles St-Exupéry, Pasteur B et maternelle Curie ; et du numérique dans les écoles Pasteur A et B.
- Achat de fournitures scolaires en concertation avec l'Eduction nationale.

Bien accompagner les élèves pour leur réussite :

- Une ATSEM par classe de petite section et une ATSEM pour 2 classes de moyenne et grande section pour accompagner les enseignants et les enfants dans les écoles maternelles ;
- Une restauration collective de qualité, intégrant du bio, des circuits courts et des menus végétariens dont plus de 80% du prix est assuré par la commune.

Pour une ouverture sur le monde :

- Partenariats entre l'école, les arts et le sport en lien avec les différents équipements culturels et sportifs présents sur la commune ;
- Découverte de nouvelles disciplines sportives avec les jeux du Val de Marne.
- Participer à la maîtrise de la natation par un apprentissage du CP au CM2.
- Dispositif d'éducation à l'image cinématographique.
- Conseil municipal des enfants ;
- Initiation des enfants au tri des déchets, au gaspillage.

La commune investit dans les écoles

Au-delà de l'entretien, la Municipalité fait de l'école une de ses priorités et agit pour le bien-être des enfants et des adultes qui travaillent au quotidien dans les écoles. Toutes les classes élémentaires sont soit raccordées à la fibre optique ou sont dotées d'outils numériques (vidéos projecteurs interactifs).

Un programme d'investissement s'est déployé afin de doter les cours de récréation d'un revêtement plus confortable pour les enfants, au pouvoir drainant pour l'évacuation des eaux pluviales et une teinte réfléchissant la chaleur. Les réfectoires aussi évoluent. Sur le patrimoine bâti des écoles, des travaux d'extension, d'isolation et de mise en accessibilité ont été réalisés sur ces dernières années.

La ville est également aux côtés des écoles pour :

- L'organisation, d'activités physique et sportive dans les écoles avec un intervenant sportif.
- L'organisation de journées à thème.
- Le financement d'une classe de découverte pour toutes les classes de CM2.
- Le financement de sorties d'école.
- La mise à disposition de cars pour les différentes sorties tout au long de l'année.
- La mise en œuvre d'un partenariat avec la médiathèque pour l'organisation d'évènements : le prix des Incorruptibles, la grande lessive, etc.
- Le renforcement d'un partenariat avec le service culturel de la ville pour la mise en œuvre de projets culturels, de spectacles ou l'organisation de séances de cinéma.
- L'équipement numérique des classes élémentaires avec des vidéoprojecteurs Interactifs.

Enseignements internationaux de langues étrangères

Le dispositif EILE (enseignements internationaux de langues étrangères) propose un enseignement optionnel de langue vivante étrangère.

Cet enseignement s'adresse aux élèves du CE1 au CM2 en dehors des 24 heures hebdomadaires obligatoires d'enseignement. Il est ouvert à tous les élèves dont les parents en font la demande. Le volume horaire d'un cours EILE est d'1h30, quels que soit la langue enseignée et le pays partenaire. Sa mise en œuvre effective dépendant uniquement des moyens humains mis à disposition par le pays partenaire concerné. La ville met à disposition des locaux pour la tenue de ces cours.

Pour plus de renseignements, prendre contact avec la Directrice de l'école ou l'Inspection de la circonscription.

Le Conseil municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants est un projet éducatif citoyen qui s'adresse aux enfants ablonais scolarisés en classe de CE2 au CM2. Cette démarche permet aux jeunes élus de participer activement à la vie de la ville. Il rassemble 24 élus, avec une parité.

Leur rôle ? Créer, développer et mettre en œuvre des projets. Porte-parole des écoliers ablonais, les membres du CME sont élus, suite à une campagne électorale. Ils deviennent de véritables acteurs de la vie citoyenne de la ville. Accompagnés d'une coordinatrice, lors de réunions, les enfants réfléchissent et élaborent des projets pour le bien des habitants ; participent aux cérémonies de commémoration ; sont acteurs de moments intergénérationnels et solidaires ; et font l'apprentissage de la vie démocratique.

06 45 31 10 94

6 rue Pierre et Marie Curie

cme@ville-ablonsurseine.fr

Ils accompagnent vos enfants

Toute la journée

- Les enseignants
- Les directeurs d'écoles
- Les ATSEM*

Durant le temps périscolaire
(accueil matin, soir et restauration)

- Les animateurs
- Les agents de la restauration municipale

De façon plus ponctuelle
(rencontres ,ateliers, visites)

- L'éducateur sportif
- La médiathèque
- Les agents du service culturel
- Les chauffeurs de car
- Les élus
- Les associations sportives de la ville
- La Police municipale
- Les agents d'entretien
- Les agents de service

** Agents spécialisés territoriaux des écoles maternelles.*

La rentrée en chiffre !

Les écoles

3 établissements scolaires

3 directrices d'école

27 classes

31 enseignants

617 élèves inscrits pour la rentrée de 2023

La ville

21 animateurs

1 directeur et **1** adjoint d'accueil de loisirs

7 ATSEM

14 agents d'entretien et de restauration

120 enfants accueillis chaque mercredi

511 enfants accueillis chaque jour sur la pause méridienne

68 enfants accueillis chaque jour avant l'école

173 enfants accueillis chaque jour après l'école

Les temps scolaires

A toi de remplir ton planning !

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

L'accueil au quotidien

Les enfants d'écoles maternelles et élémentaires peuvent être accueillis sur les temps périscolaires, hors vacances scolaires, sur inscription préalable via le Portail Famille. Les parents s'engagent à respecter strictement les horaires en vigueur.

Le temps scolaire est réparti sur 4 journées par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 selon les différents groupes scolaires.

Le mercredi et les vacances scolaires sont réservés au temps extrascolaire (p. 15).

Lundi / mardi / jeudi / vendredi

Créneaux horaires	Accueil	Temps
7h15 - 8h15	Accueil du matin	Périscolaire
8h30 - 11h30	École	Scolaire
11h30 - 13h30	Pause méridienne Restauration scolaire	Périscolaire
13h30 - 16h30	École	Scolaire
16h30 - 19h	Accueil du soir	Périscolaire

Le temps périscolaire

Avant et après la classe, les temps périscolaires sont encadrés par les animatrices et animateurs, salariés de la commune.

L'accueil du matin :
lundi, mardi, jeudi et vendredi - 7h15-8h15

De 7h15 à 8h15, les enfants sont accueillis au sein de leur école. Pour un début de journée en douceur, des activités calmes sont mises en place pour les enfants.

L'accueil du soir :
lundi, mardi, jeudi et vendredi - 16h30-19h

Ouvert aux élèves dès 16h30 au sein de leur école, les enfants commencent par prendre un goûter offert par la commune avant de participer à des activités ludiques et récréatives organisées par les animateurs de la ville.

Un espace de calme... le saviez-vous ?

En fin de journée, il est important d'adapter l'intensité des activités proposées au rythme individuel des enfants. Certains enfants ont besoin de retrouver un moment calme pour se détendre, prendre un livre, ou se reposer après une journée chargée.

C'est pourquoi, un espace dédié uniquement aux activités calmes (dessin, puzzle, révision d'une leçon, coloriage, lecture...) est ouvert aux enfants de 17h à 18h inscrits à l'accueil du soir.

A noter

Une pré-rentrée pour les tout petits

Durant le mois d'août, il est possible d'inscrire les enfants qui entreront en petite section à la rentrée. Ceux qui fréquenteront l'accueil de loisirs sur cette période devront effectuer un temps d'adaptation obligatoire de deux demi-journées.

Le temps extrascolaire
(accueil de loisirs l'Espace des enfants)

Tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs. Les animateurs proposent des activités et sorties variées, adaptées aux âges des enfants. Sport, culture, découverte de la nature, etc. sont au rendez-vous. Les programmes d'activités sont disponibles sur le site de la ville et dans les panneaux d'affichage des centres de loisirs.

Le planning des activités est disponible sur www.ablon-sur-seine.fr

Horaires d'accueil
Mercredi et pendant les vacances scolaires - de 7h15 a 19h

L'arrivée des enfants le matin se fait entre 7h15 et 8h15 et le départ du soir se fait en continue à partir de 17h.

Dates des vacances scolaires pour la zone C :

- **Rentrée scolaire :** 4 septembre 2023
- **Vacances Toussaint :** du 21 octobre au 6 novembre 2023
- **Vacances Noël :** du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024
- **Vacances hiver :** du 10 au 26 février 2024
- **Vacances printemps :** du 6 au 22 avril 2024
- **Pont Ascension :** du 8 au 13 mai 2024
- **Vacances été :** du 6 juillet au 2 septembre 2024

Et des mini-séjours ?

La municipalité organise chaque année des mini-séjours de 4 jours et 3 nuitées à destination des enfants ne partant pas ou peu en vacances pendant l'été. Ce mini-séjour porte sur une thématique qui favorise la découverte d'un milieu naturel et humain.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le service animation.

Directeur : Monsieur Mehdi SAÏFI
Directeur adjoint :
Monsieur Damien DESPINASSE

01 45 97 00 15

6 rue Pierre et Marie Curie

alsh@ville-ablonsurseine.fr

La pause méridienne
(restauration scolaire)
De 11h à 13h30 : lundi / mardi / jeudi / vendredi

Les chiffres

520 repas distribués en moyenne chaque jour

25 % : c'est la part de produits bio et issus du commerce équitable et labélisé dans les assiettes ;

1 repas par semaine

Plus de **260 k€** sont consacrés aux achats des denrées alimentaires.

Ce budget a été revu à la hausse pour palier l'augmentation, de l'ordre de **20%**, des denrées alimentaires.

Le temps du repas est un moment de détente et d'éveil aux bonnes habitudes alimentaires. Encadré par les animateurs et les agents de la restauration scolaire, votre enfant se voit proposer des activités ludiques et des temps de jeux libres.

Les menus, de qualité, variés respectant les besoins nutritionnels pour leur bon épanouissement, sont élaborés par l'équipe de cuisine et en concertation avec les directrices d'écoles, les représentants de parents d'élèves, les ASTEM, le Conseil municipal des enfants, le service de l'animation et les élus lors des commissions de restauration.

Les menus concernent les repas du midi, mais également les goûters pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs. Les repas sont réalisés avec plus de produits bruts (carottes non épluchées, choux entiers ...) au sein d'une cuisine centrale municipale d'où sont livrés chaque jour, en liaison chaude, l'ensemble des écoles, soit environ 520 repas.

Les repas sont constitués de 4 composantes et respectent les fréquences, les grammages et toutes les recommandations spécifiques du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition).

Des corbeilles de fruits mises à disposition dans les différents restaurants, où les enfants ont la possibilité de choisir un fruit ; de même, l'installation sur le self du "salad'bar" permet aux enfants de se servir selon leur faim.

Les menus du mois sont disponibles sur *ville-ablonsurseine.fr*

La sensibilisation au gaspillage

La ville s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des tables de tri ont été installées dans le réfectoire Pasteur A. Elles permettent aux élèves de mieux trier leurs déchets et de les sensibiliser aux aliments non consommés et jetés.

En production, les fruits abîmés permettent de faire des jus de fruits grâce à l'acquisition d'une centrifugeuse ; et les épluchures de légumes et de fruits sont déposées au compost.

La lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuivra dès 2024 avec notamment le tri des biodéchets.

Le végétarien c'est bon pour tous !

Un repas végétarien, c'est une production de gaz à effet de serre et une consommation d'eau réduite de 20 % à 30 % par rapport à un repas traditionnel.

Bon pour la planète, et bon pour notre santé, une fois par semaine il est proposé un repas végétarien dans le cadre de la loi Egalim. Les repas sans protéine animale, respectent la valeur nutritionnelle de référence pour la tranche d'âge de votre enfant.

A noter

Plats de substitution

Les familles qui souhaitent un plat de substitution au porc doivent le préciser sur la fiche d'inscription. Il n'est pas proposé de plat de substitution pour les autres viandes. Pour les régimes sans viande, la ville ne propose pas de plat de substitution, mais propose à votre enfant 200% du légume / féculent d'accompagnement du repas du jour.

Mes démarches administratives

Le portail famille

Une fiche préremplie vous est transmise en fin d'année scolaire contenant toutes les informations relatives à votre enfant (coordonnées, personnes autorisées à récupérer votre enfant, renseignements médicaux, allergies, etc). Vous devez impérativement retourner à l'enseignant de votre enfant cette fiche préremplie, (modifiée ou complétée au besoin), datée et signée ; et y joindre la photocopie de la page des vaccinations de votre enfant.

Sans le retour de cette fiche, les réservations aux activités ne vous seront pas accessibles depuis votre espace Portail Famille. Le Portail Famille vous permet d'effectuer des démarches en ligne, comme des demandes de réservation, le règlement de vos factures, ou des modifications de données personnelles.

A noter

Nouveau ? Pas de problème

Pour les nouveaux utilisateurs, vous devez impérativement créer votre compte directement sur la plateforme en y indiquant votre "code abonné famille" transmis par le service Enfance.

Un guide utilisateur peut vous être communiqué sur demande formulée auprès du Guichet Unique.

Pour avoir accès à votre profil, scannez le QR Code

A noter

Un formulaire en mairie

Pour les familles non équipées d'un outil informatique, un formulaire de réservation est disponible au guichet unique de la Mairie.

En pratique

Quand réserver et annuler ?

	Réservation	Annulation
Accueil du matin	/	/
Pause méri-dienne et accueil du soir	Mercredi pour la semaine suivante	48h avant au plus tard
Mercredi	7 jours avant	48h avant au plus tard
Petites vacances	2 semaines avant	48h avant au plus tard
Grandes vacances	5 semaines avant	48h avant au plus tard

Pour être sûr que votre enfant soit accueilli, ne laissez pas passer la date !

A noter

L'accueil du matin

Aucune inscription préalable n'est nécessaire. La facturation sera établie selon la fréquentation.

A noter

Prévenir avant tout !

- Si une date n'est pas annulée dans les **délais impartis**, elle sera facturée.
- En cas **d'incident ou de situations exceptionnelles** appréciées, les justificatifs devront être fournis pour que la ou les journées d'absence ne soient pas facturées.
- Toute réservation à une **activité sera facturée**, que l'enfant soit présent ou non.

Tarifs, facturation et règlement

La quotient familial : qu'est-ce que c'est ?

Le mode de calcul du quotient de la Caisse d'Allocations Familiales est appliqué aux tranches ci-dessous pour le calcul des activités péri et extrascolaires :

Barème du quotient familial

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8
Ressources	De 0 à 399	De 400 à 599	De 600 à 799	De 800 à 999	De 1000 à 1199	De 1200 à 1399	De 1400 à 1599	De 1600 à plus

Les ressources des familles seront revues chaque année au 1er janvier de l'année en cours par consultation des dossiers allocataires par convention auprès de la CAF du Val-de-Marne (CDAP).

Pour les familles non allocatrices, rapprochez-vous du guichet unique pour le calcul de votre quotient familial.

Un service à quel tarif ?

Tarifs en € appliqués aux services de la ville

Tranche	Accueil du matin	Restauration scolaire	Accueil du soir	Mercredi et vacances
1	0.43	1.21	0.77	3.62
2	0.66	1.86	0.95	5.54
3	0.89	2.51	1.12	7.46
4	1.12	3.16	1.30	9.38
5	1.35	3.81	1.47	11.30
6	1.58	4.46	1.65	13.22
7	1.81	5.11	1.82	15.14
8	2.04	5.76	2.00	17.06

Tarifs hors réservation

Les prestations non réservées dans les délais prévus sont majorées de 50% sur la base du tarif de base.

Tarifs pour des enfants extérieurs à la ville

Une majoration de 25 % est appliquée aux tarifs correspondant au QF de la famille concernée.

Tarif PAI (Projet d'Accueil Individualisé)*

Pour les familles fournissant un panier repas aux enfants relevant d'un projet d'accueil individualisé :

- réduction de 40 % sur le temps de la pause méridienne,
- réduction de 10 % sur le temps périscolaire du soir,
- réduction de 10 % sur la journée d'accueil de loisirs, mercredis et vacances scolaires.

Comment payer sa facture ?

Une facture mensuelle pour toutes les prestations est envoyée aux familles via le Portail Famille. Le règlement se fait à la réception de la facture. Il peut être effectué Famille dans la limite de la date de règlement indiquée sur la facture :

- par chèque, espèces ou CESU,
- par prélèvement automatique,
- ou en ligne via l'interface de paiement sécurité depuis le Portail famille.

A noter

Les factures en ligne

LES FACTURES SONT AUTOMATIQUEMENT DÉMATÉRIALISÉES, si vous souhaitez recevoir votre facture par voie postale, modifiez vos paramètres depuis votre espace personnel.

** Définition d'un Protocole d'Accueil Individualisé page XX.*

Inscription scolaire et dérogation

À partir de 3 ans, l'école est obligatoire pour tous les enfants, qu'ils soient propres ou non. Si votre enfant n'a jamais fréquenté l'école, il faut l'inscrire en petite section de maternelle.

Les inscriptions scolaires se font...

- Entre les mois de décembre et d'avril précédent la rentrée de septembre.
- Si vous emménagez en cours d'année, l'inscription est à faire dès votre arrivée.
- Si votre enfant a déjà fréquenté l'école, aucune démarche n'est à faire, sauf en cas de changement d'adresse.

Auprès du service de l'éducation

Vous devez formuler une demande d'inscription administrative.

Le service éducation transmettra ensuite votre fiche d'inscription au Directeur de l'établissement, affectant votre enfant à son école de secteur.

L'inscription administrative sera ensuite validée dès lors que vous aurez reçu votre identifiant pour accéder au Portail Famille.

A noter

Et les tout-petits ?

La fréquentation scolaire des moins de 3 ans est soumise à l'accord de l'Éducation nationale.

A noter

Une rentrée dès 3 ans

Les enfants nés en 2021 feront leur rentrée en petite section en septembre 2024. Une campagne d'information vous sera diffusée dès janvier 2024.

Auprès du directeur de l'établissement

Ce dernier prendra contact avec vous par téléphone ou par courrier après avoir pris connaissance de votre demande d'inscription administrative. L'admissibilité de votre dossier sera validée par le Directeur de l'école.

Dérogation scolaire

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle de son secteur ou dans une autre ville, vous devez effectuer une demande de dérogation. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle, destinée à formuler une demande de changement d'école justifiée exclusivement par des contraintes particulières et dans la limite des places disponibles.

Chaque demande de dérogation doit donner lieu, obligatoirement, à un dossier de demande d'inscription scolaire.

La demande de dérogation, motivée et justifiée, sera étudiée en commission au mois de mai précédent la rentrée scolaire.

Qu'est-ce qu'un PAI ?

Le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) est un dispositif facilitant le parcours de vie d'un enfant présentant un trouble de santé, sur les différents temps de sa journée. Ce document indique, les aménagements, les allergies, les régimes alimentaires et les dispenses de certaines activités, pour une année scolaire. Il est valable un an et doit obligatoirement être renouvelé à chaque début d'année scolaire.

À chaque rentrée scolaire, en cas de continuité du PAI sur l'année scolaire suivante, les familles doivent fournir le document de reconduction complété et signé précisant la poursuite du PAI en fournissant une nouvelle ordonnance valable un an et les médicaments à jour.

Le PAI est à retirer auprès du directeur de l'école, garant de la mise en œuvre des procédures. Il devra être renseigné par les acteurs concernés dans le cadre de leurs compétences. Le document original sera remis au directeur d'école. Une copie sera transmise au service périscolaire et à la famille. Les représentants légaux de l'enfant doivent fournir aux équipes les médicaments nécessaires, dont la date de péremption aura été vérifiée.

Les structures scolaires de la ville

École maternelle Pierre et Marie Curie

L'école en pratique

- **8h20 - 8h30** : entrées du matin
- **11h30 - 11h35** : sorties du matin
- **13h20 - 13h30** : entrées de l'après-midi
- **16h25 - 16h30** : sorties de l'après-midi

Et en chiffre...

Effectifs scolaires

- **7 classes** pour un total de 163 élèves
- **2 classes** de petite section
- **1 classe mixte** de petite et moyenne section
- **3 classes mixtes** de moyenne et grande section
- **1 classe** de grande section

Effectifs de la ville

- **5 ATSEM**
- **6 animateurs** dont 1 référent
- **3 agents** d'office
- **150 éleves** accueillis en demi-pension
- **2 services** de restauration à table

Directrice : Madame Édith RIET

01 45 97 12 87

5 rue Pierre et Marie Curie

ce.0940715s@ac-creteil.fr

École maternelle Saint-Éxupéry

L'école en pratique

- **8h10 - 8h20** : entrées du matin
- **11h20 - 11h30** : sorties du matin
- **13h10 - 13h20** : entrées de l'après-midi
- **16h20 - 16h30** : sorties de l'après-midi

Et en chiffre...

Effectifs scolaires

- **3 classes** pour un total de 60 enfants
- **1 classe** de petite section
- **2 classes mixtes** de de moyenne et grande section

Effectifs de la ville

- **2 ATSEM**
- **4 animateurs** dont 1 référent
- **1 agent** d'office
- **55 éleves** accueillis en demi-pension
- **1 service** de restauration à table

Directrice : Madame Christine RESSE

01 45 97 08 15

5 rue de la Courre aux Lièvres

ce.0940715f@ac-creteil.fr

Écoles élémentaires Pasteur A et B

L'école Pasteur A en pratique

- **8h20 - 8h30** entrées du matin
- **11h30 - 11h35** sorties du matin
- **13h20 - 13h30** entrées de l'après-midi
- **16h25 - 16h30** sorties de l'après-midi

17 classes pour un total de 394 élèves

Et en chiffre...

Effectifs scolaires

- **235 élèves**
- **1 classe** de CP
- **1 classe** de CE1
- **1 classe** de CE2/CM2
- **3 classes** de CE2
- **3 classes** de CM2
- **1 classe** de CP/CE1

Effectifs de la ville

- **6 animateurs** dont 1 référent
- **5 agents** d'office
- **185 élèves** accueillis en demi-pension
- **1 service** de restauration en self

Le blog de Pasteur A et B

Pour tout savoir sur les écoles Pasteur A et B, rendez-vous sur leur blog :

ecolepasteurablon94.toutemonecole.fr

L'école Pasteur B en pratique

- **8h10 - 8h20 :** entrées du matin
- **11h20 - 11h30 :** sorties du matin
- **13h10 - 13h20 :** entrées de l'après-midi
- **16h20 - 16h30 :** sorties de l'après-midi

Et en chiffre...

Effectifs scolaires

- **159 élèves**
- **2 classes** de CP
- **2 classes** de CE1
- **3 classes** de CM1

Effectifs de la ville

- **5 animateurs**
- **3 agents** d'office
- **125 élèves** accueillis en demi-pension
- **2 services** de restauration à table

Directrice : Madame Emmanuelle SELLAM

01 49 61 19 15 / 01 49 61 19 14

5 rue Pierre et Marie Curie

ce.0941378m@ac-creteil.fr

NOTES •

NOTES •

Contacts

Inspection académique Orly, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine

33 rue des Hautes Bornes - 94310 Orly

ce.0942396U@ac-creteil.fr

DSDEN du Val de Marne

68 avenue du Général de Gaulle 94011 Créteil Cedex

01 45 17 60 00

Direction de l'Éducation Hôtel de Ville

16 rue du Maréchal Foch 94480 Ablon-sur-Seine

Infos 01 49 61 33 59 enfance@ville-ablonsurseine.fr

Règlement 01 49 61 33 33 accueil@ville-ablonsurseine.fr

www.ablon-sur-seine.fr

Ablon SUR SEINE